

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 93 (1942)
Heft: 10

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce n'est, nous paraît-il, que par la reforestation que ces terres arides pourraient être converties en sol productif. Celles du Jura, qui font l'objet de ces lignes, ne sont pas irrigables; quant à les transformer en bon pâturage par le moyen d'engrais chimiques, on ne peut guère y songer, car ceux-ci sont peu efficaces sur les sols séchards et peu profonds.

Sam. Aubert.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Réunion annuelle de la Société forestière suisse, à Baden, du 30 août au 1^{er} septembre 1942

Baden, le village helvète aux thermes déjà réputés, la ville d'eaux romaine avec son grand hôpital militaire, le siège administratif des comtes de Lenzbourg et de Kybourg; Baden, conquise le 8 mai 1415 par les Confédérés et devenue pendant presque trois cents ans capitale, si l'on peut ainsi dire, de l'ancienne Confédération helvétique; Baden, qui a conservé intacte au cours des siècles la réputation de ses sources thermales et qui, en développant une industrie devenue célèbre, a su maintenir, en dépit de son âge vénérable, le contact avec une civilisation en rapide évolution ! C'est sur cette vieille terre helvétique, dans cette cité deux fois millénaire, perle des bords de la Limmat sertie dans un chaton de collines boisées, que le comité permanent avait convié cette année les forestiers suisses. Et, dans la petite cité industrielle et balnéaire, le contraste était frappant : ici, aux heures de midi, la foule grouillante des cyclistes quittant par légions les fabriques; là, sur les bancs des allées et des parcs publics, les rhumatisants, les boiteux, les paralytiques, se reposant des fatigues d'une cure épuisante; enfin, pour marquer mieux les oppositions, cette race solide et calme des forestiers aux teints hâlés. Qui n'a pas alors pensé : « Suisse une et diverse » ?

La réunion annuelle débuta le **dimanche 30 août**, à 17 heures, par une séance administrative, tenue dans l'imposante salle de chant du vieux collège de Baden, en présence d'une septantaine de membres. Sous la direction du président en charge de la Société, M. *Jenny*, inspecteur des forêts à Coire, les affaires furent promptement menées, scrutateurs élus, comptes et budget acceptés, et déjà l'on se dispersait dans la petite cité pour prendre le repas du soir.

Le crépuscule ramena tout le monde au Casino. Dans le parc, dont on admira les exotiques, les massifs de fleurs et les pelouses verdoyantes non encore labourées (ô pays de cocagne ! et quel argument pour les adversaires des défrichements !), les contacts furent rapidement pris. On se groupa autour des tables de la magnifique salle du Casino et la soirée se passa à rappeler anecdotes et souvenirs du bon vieux temps d'avant-guerre, au son d'un excellent orchestre.

Les derniers trains du dimanche et le premier train du matin avaient encore déversé de nombreux sociétaires dans la cité, si bien

que 150 personnes environ se trouvaient réunies au vieux collège, le **lundi 31 août**, lorsque le président ouvrit, à 7 heures précises, la séance principale. Elle allait être autrement agitée que celle de la veille. Peut-être les trains, qui passaient à intervalles très courts et gênaient considérablement les orateurs, mirent-ils un peu d'électricité dans l'air. Mais aussi, les sujets traités étaient-ils d'importance ! La commission instituée à l'effet d'étudier une *revision de la loi fédérale sur les forêts* présentait, par le canal de son président, une série de thèses. Puis trois orateurs devaient exposer, de trois points de vue différents, la question brûlante des *défrichements*. Ce problème à lui seul eût rempli une journée. Nous pouvons nous abstenir de décrire plus longuement cette séance qui marquera dans les annales, puisque le procès-verbal en paraîtra ici-même. Disons simplement qu'une discussion fournie s'ouvrit sur chacun des sujets à l'ordre du jour, tant et si bien que l'heure de midi sonna inopinée. Il était trop tôt pour conclure, trop tard pour prolonger. L'idée de continuer cette discussion passionnante en plein air, au cours de l'excursion de l'après-midi, avait tout pour ravir des forestiers. Aussi fut-elle adoptée. Si l'atmosphère était orageuse, le temps heureusement était au beau fixe.

Sans rappeler les banquets d'antan, le déjeuner excellemment servi qui suivit au Casino nous fit oublier un instant l'ère des restrictions. D'aimables paroles furent prononcées par notre président et par Monsieur le D^r *Suter*, vice-maire, qui apporta à la Société forestière presque centenaire le salut et les vœux de la ville de Baden, qu'accompagnait un vin d'honneur généreux.

A 14 heures, deux autocars postaux emmenaient les participants et les déposaient au pied de la chaîne des Lägern, à l'entrée des forêts de la commune de *Wettingen*. M. *Häusler*, l'inspecteur forestier de l'arrondissement, voulut bien nous donner quelques renseignements sur ces forêts, auxquelles était consacrée l'excursion. La commune de *Wettingen* possède 281 ha. de surface boisée, dont 250 sont situés sur la chaîne des Lägern. Le reste se trouve dans la plaine et se compose de peuplements artificiels d'épicéa, qui forment la réserve de bois de service de la commune. Toutes les forêts de la zone montagneuse étaient autrefois traitées en taillis. Au cours des ans, ces taillis de hêtre furent surexploités, les révolutions réduites sans cesse, de sorte qu'au début du siècle ils se trouvaient dans un état de dégénérescence complète et ne fournissaient plus guère que de maigres fagots. On arrêta net les coupes à blanc. On rechercha, parmi le matériel restant, les sujets de quelque valeur et on les dégagea, misant spécialement sur le hêtre, dont le choix était encore assez grand, et sur le pin et le mélèze qu'on introduisit artificiellement là où ils manquaient.

Il fallut du courage pour s'attaquer à cet ouvrage de longue haleine; il fallut de la patience, surtout pour le pousser jusqu'au bout avec conséquence. Que le résultat ait été brillant, les trois chiffres suivants le prouvent suffisamment : le matériel sur pied à l'hectare s'élevait en 1884 à 100 m³, en 1924 à 174 m³ et en 1934, lors de la dernière revision,

à 204 m³. Mais les effets de l'ancien mode de traitement se font toujours sentir, puisque les produits exploités pendant la dernière période d'aménagement se composaient, peuplements d'épicéa y compris, de 30 % de bois de service, 44 % de quartiers et rondins et 25 % de menus branchages. Cependant, la répartition des catégories de diamètre s'améliore constamment et présente aujourd'hui, dans les divisions que nous avons traversées, l'image suivante :

Catégorie	Div. 10	Div. 11
12—14 cm.	2 %	4 %
16—24 »	12 »	18 »
26—36 »	37 »	36 »
38—50 »	37 »	21 »
52 cm. et plus	12 »	21 »

La possibilité a été fixée à 5,3 m³ par ha., soit à 2,6 % du matériel sur pied.

Si les chiffres parlent, la forêt parle encore davantage. Il nous fut donné de voir partout des sujets d'avenir bien développés, hêtres, pins, mélèzes au tronc droit et soutenu, à la cime bien dégagée. Il nous fut surtout donné de voir des recrûs en parfait état, nettoyés de main de maître et qui laissent bien augurer de l'avenir. Et nous comprîmes une fois de plus pourquoi M. Schädelin, notre vénéré professeur de sylviculture, ne manquait jamais de conduire ses étudiants dans le troisième arrondissement argovien.

Sous un vieux chêne, au bord d'un chemin, les autorités de Wettingen avaient préparé de quoi rendre leur accueil très chaleureux. C'est là qu'on s'installa, le verre à la main, et qu'on reprit la discussion interrompue au coup de midi. Rehaussé par les touches bleues des costumes argoviens, le tableau ne manquait pas de pittoresque et faisait penser à ces vieilles estampes représentant quelque fête champêtre, à l'orée d'un grand bois. On reprit le thème des défrichements; mais le repas de midi, le soleil de plomb, le cru du pays et, en fin de compte, la grande paix de la forêt contribuèrent à émousser bien des flèches, de sorte que mainte parole nous parvint très édulcorée. On se félicita de la haute tenue de la discussion et l'assemblée chargea son comité d'adresser une requête au chef du Département fédéral de l'Intérieur, lui demandant de reconsidérer le problème des défrichements.

Une soixantaine de sociétaires étaient encore réunis, le **mardi 1^{er} septembre**, pour visiter, sous la conduite de M. Häusler, les forêts de *Schneisingen* et de *Lengnau*. Ces deux communes sont situées dans la vallée de la Surb, rivière parallèle à la Limmat qui se jette dans l'Aar à la hauteur du village de Döttingen. Leurs forêts se trouvent pour la plus grande partie sur un plateau de 600 m. d'altitude, constitué au nord par la mollasse, au sud par le poudingue. Le sol est sablonneux et pauvre. Les mêmes causes ont produit les mêmes effets et, à la fin du siècle passé, les taillis surexploités n'étaient plus que de maigres broussailles fournissant tout juste du bois à fagots. A cause de la pauvreté du sol, les conséquences avaient été ici encore plus néfastes qu'aux

Lägern. A la différence des forêts visitées la veille, il s'agissait de taillis de chêne exploités pour l'écorce à tan et dont le hêtre avait été complètement extirpé.

Dès le début du siècle, les forêts furent traitées par éclaircie sélective. Les nombreux pins et mélèzes plantés plus tôt formèrent le fond des peuplements. Partout où le sol était insuffisamment couvert, on introduisit un sous-bois de hêtre, escomptant de cette essence un enrichissement du sol. L'expérience démontra que le chêne se rajeunissait facilement dans les peuplements suffisamment éclaircis. Cette essence reprendra donc aussi sa place dans les peuplements futurs. Le pin de race autochtone y subsistera également; il se rajeunit par groupes touffus et supprime le chêne, dès que l'éclaircie est poussée un peu brusquement. Le rajeunissement des différentes essences est avant tout une affaire de lumière, donc de doigté dans le martelage des éclaircies.

L'influence du nouveau mode de traitement sur l'état des peuplements se reflète dans l'évolution du volume sur pied à l'hectare, qui a passé pour Schneisingen d'une centaine de mètres cubes, au début du siècle, à 210 m³ en 1937, et pour Lengnau de 96 m³ en 1901 et 182 m³ en 1923, puis à 198 m³ en 1933. Voudrait-on témoins plus probants de ce long travail de patience ? Les catégories de diamètre se répartissent comme suit (Schneisingen) :

12—14 cm.:	9 %	38—50 cm:	24 %
16—24 »	25 »	52 cm. et plus:	8 »
26—36 »	34 »		

Quant aux essences, les résineux constituent environ les deux tiers du peuplement (épicéa 25 %, pin et mélèze 40 %) et les feuillus (chêne et quelques bouleaux) l'autre tiers. La possibilité annuelle s'élève à 4,7 m³ par hectare à Schneisingen, qui possède encore une réserve de peuplements artificiels d'épicéa, tandis qu'elle n'est que de 3,1 m³ à Lengnau.

Dans les forêts de Schneisingen, une surprise attendait les visiteurs, sous la forme d'un massif spontané de *rhododendrons ferrugineux*, que les botanistes considèrent comme un reste de l'époque glaciaire. Inutile de dire qu'il est précieusement gardé par un solide grillage.

Plus loin, dans les forêts de Lengnau, on jeta au passage un coup d'œil sur les places d'essai installées par l'Institut fédéral de recherches forestières, pour contrôler l'influence de la provenance des semences chez le hêtre.

Enfin, une place d'essai d'un nouveau genre retint un certain temps les visiteurs. L'Institut fédéral de recherches forestières y étudie l'association végétale du type chêne-bouleau et l'Institut de chimie agricole de l'E. P. F. y fait parallèlement des analyses du sol. MM. *Leibundgut* et *Richard* nous donnèrent d'intéressants renseignements, dont nous voulons retenir ici l'essentiel, car, par leur nouveauté et leur charge contre le hêtre sacro-saint, ils eurent l'heur d'étonner bien des visiteurs et de provoquer d'abondantes discussions. Ainsi que nous l'exposa

M. *Richard*, le sol de cette partie des forêts de Lengnau est une terre brune dégradée; il représente le cas, extrêmement rare sur le Plateau suisse aux sols relativement jeunes et riches en matières minérales, d'un sol très vieux, dont les sels minéraux ont été dissous au cours des ans. Sa pauvreté n'est pas une conséquence du traitement forestier, mais c'est la résultante des facteurs naturels climat et roche-mère. Le sol présente naturellement un degré d'acidité très élevé et son activité biologique est si minime que la couverture morte ne se décompose pas entièrement d'un automne à l'autre. Ainsi l'humus acide s'accumule et contribue encore à provoquer la dissolution et l'éloignement des sels minéraux. Sur un sol de cette classe, le traitement de la forêt doit être particulièrement prudent, la main du forestier souple, les essences bien adaptées aux conditions de la station. M. le professeur *Leibundgut* proposa le mélange suivant : chêne rouvre et pin sylvestre (race autochtone) comme essences principales, accompagnées du tilleul à petites feuilles, du bouleau et, dans certains endroits, du charme. Pourquoi le chêne rouvre ? Parce que le sol et le climat lui conviennent et qu'il est la seule essence, sur ce sol peu actif, dont le feuillage se décompose au cours d'une saison. Et pourquoi pas le hêtre, se demandait-on, le hêtre qui aspire la chaux des couches profondes et contribue par son feuillage à neutraliser l'humus acide ? M. *Leibundgut* en donna deux raisons suffisantes : le hêtre ne peut remplir de fonction utile sur cette station, car le sol étant totalement dépourvu de chaux, il n'en saurait ramener à la surface; à quoi s'ajoutent les risques d'une action néfaste, car le feuillage du hêtre, ainsi que des essais l'ont prouvé, se décompose mal sur ce sol privé de lombrics et contribue à augmenter la couche d'humus acide. Voilà la conclusion qui devait étonner bien des visiteurs et dont nous devons une fois de plus tirer la morale : en sylviculture, pas de parti pris, pas de fanatisme, même pas en faveur du hêtre; un seul guide, les conditions de la station.

C'est sous le coup de cette surprise que les visiteurs débouchèrent devant une hutte forestière, entourée de tables et de bancs, où les autorités des communes de Schneisingen, Lengnau et Ehrendingen avaient fait préparer une collation. On fit grand honneur aux «schüblig» et au vin bienvenu et l'on entendit d'aimables paroles.

Au retour, on traversa une forêt domaniale et une forêt de la commune d'Ehrendingen, puis l'autocar ramena tous les participants sur la place de la gare de Baden.

Pour la première fois, depuis le début de la guerre, le comité permanent avait essayé de renouer avec la tradition, en organisant une visite de forêts. Le succès éclatant des deux excursions a dû lui prouver qu'il avait vu juste. Nous voulons le remercier ici d'avoir tenté cet essai. La réunion devant cependant être maintenue dans un cadre modeste, on avait renoncé à désigner un comité local. De ce fait, tout le poids de l'organisation de cette réunion reposa sur les épaules de M. *Häusler*, l'inspecteur de l'arrondissement de Baden. Si son talent de

sylviculteur fut abondamment relevé pendant les excursions, nous devons encore ici le féliciter de ses capacités d'organisateur. A lui, en tout premier lieu, puis au comité permanent et aux communes qui nous ont si bien reçus, vont nos remerciements chaleureux.

Et maintenant en route pour le centenaire !

A. Bourquin.

COMMUNICATIONS

Reboisements de compensation à la suite de défrichements

Berne, le 9 septembre 1942.

Circulaire n° 12

Aux Départements cantonaux dont relève le service des forêts

Monsieur le Conseiller d'Etat,

D'après l'article 31 de la loi fédérale de 1902 concernant la haute surveillance de la Confédération sur la police des forêts, la question des reboisements destinés à compenser des défrichements est de la compétence des cantons pour les forêts non protectrices et de celle de la Confédération pour les forêts protectrices.

L'arrêté du Conseil fédéral du 21 mars 1941, sur l'extension des cultures et la compensation des défrichements, règle dans ce sens l'obligation de procéder à de tels reboisements en ce qui concerne les 2000 hectares qu'il a ordonné de défricher, comme première étape de cet accroissement de la surface des terrains agricoles.

Pour la seconde étape aussi, qui consistera en un défrichement de 10.000 hectares, l'Inspection fédérale des forêts, d'entente avec le Département fédéral de l'Intérieur, s'en tient au principe du reboisement de compensation, mais cherchera à résoudre ce problème plus tard seulement, à un moment plus favorable et dans le cadre de l'ensemble de la Suisse. En cela, sont envisagés spécialement des boisements dans les Alpes et l'amélioration de forêts de montagne éclaircies, afin de suppléer peu à peu au déficit de production qu'entraînent les défrichements effectués aux basses altitudes.

En conséquence, dans les différents cas où est demandée la permission de défricher des parcelles de forêts se prêtant à l'extension des cultures, les cantons sont priés de ne mettre aujourd'hui à cette autorisation pas de conditions créant un accroissement de difficultés, en ce qui concerne la compensation, sous forme de prestation financière ou de plantation.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'assurance de notre considération distinguée.

L'Inspecteur général des forêts.